

Reddition de comptes à la fin de chaque intervention d'un intervenant-expert

Le présent formulaire de reddition de comptes doit être rempli par l'intervenant-expert nommé dans le cadre du Projet pilote visant à faciliter le paiement aux entreprises parties à des contrats publics de travaux de construction ainsi qu'aux sous-contrats publics qui y sont liés ([C-65.1, r. 8.01 - Projet pilote visant à faciliter le paiement aux entreprises parties à des contrats publics de travaux de construction ainsi qu'aux sous-contrats publics qui y sont liés](#)) au terme de chaque intervention auxquelles il participe.

Transmettre le formulaire dûment complété au Secrétariat du Conseil du trésor à l'adresse courriel suivante :

projet_pilote_paiements@sct.gouv.qc.ca

Des informations additionnelles ou des documents pourraient, dans certaines circonstances, être demandés par le Secrétariat du Conseil du trésor.

Pour toute question relative au formulaire de reddition de comptes, écrivez à l'adresse courriel suivante :

projet_pilote_paiements@sct.gouv.qc.ca

Les champs munis d'un * sont obligatoires

Identification et description sommaire		
Objet du contrat * :		Objet du différent :
Parties impliquées		
Demandeur * :	Cocontractant * :	Intervenant-expert * :
Date de la demande d'intervention * : <i>Format: aaaa-mm-jj</i>		Date de la désignation d'un intervenant-expert * : <i>Format: aaaa-mm-jj</i>
L'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec a-t-elle désigné l'intervenant-expert? Si oui, pour quelle(s) raison(s)?		
Date de l'avis de l'intervenant-expert * : <i>Format: aaaa-mm-jj</i>		Date du paiement, le cas échéant : <i>Format: aaaa-mm-jj</i>

Satisfaction générale	
1. De manière générale, êtes-vous satisfait du déroulement de l'intervention de l'intervenant-expert? Expliquez *.	
2. Est-ce que les délais prévus aux conditions et modalités de l'arrêté ministériel sont trop courts, adéquats ou trop longs? Expliquez.	
Demande de paiement du sous-traitant à l'entrepreneur général : le 25e jour du mois (art. 9) *	Expliquez :
Demande de paiement de l'entrepreneur général à l'organisme public : le 1er jour du mois (art. 10) *	Expliquez :
Fin du délai de présomption de l'organisme public: le 20e jour du mois (art. 11) *	Expliquez :
Paieement de l'organisme public à l'entrepreneur général : le dernier jour du mois (art. 14) *	Expliquez :
Paieement de l'entrepreneur général au sous- traitant : le 5e jour du mois (art. 15) *	Expliquez :
Paieement d'un sous-traitant à un autre sous- traitant : le 10e jour du mois, le 15e jour du mois et ainsi de suite jusqu'à la fin de la chaîne de sous- traitance (art. 16) *	Expliquez :

Choisir un intervenant-expert parmi ceux proposés par le demandeur ou demander à l'IMAQ d'en désigner un : délai de 5 jours (art. 25) *	Expliquez :
Remettre à l'intervenant-expert l'ensemble des renseignements et documents à l'appui des prétentions : délai de 10 jours (art. 28) *	Expliquez :
Durée de l'intervention (incluant l'avis de l'intervenant-expert) : période de 30 jours (art. 28) *	Expliquez :
Durée de la prolongation à la discrétion de l'intervenant-expert : période maximale de 15 jours (art. 28) *	Expliquez :
Lorsque l'avis détermine un montant à payer, versement à l'autre partie : délai de 10 jours (art. 37) *	Expliquez :
Autres	
3. Y a-t-il des irritants ou omissions dans la procédure d'intervention? Si oui, lesquels?	
4. Quels bénéfices avez-vous tirés de la procédure d'intervention?	

5. Quelles modifications souhaiteriez-vous voir apporter à la procédure d'intervention?

6. Autres commentaires :



Attention

Assurez-vous d'avoir rempli tous les champs obligatoires du document avec les bonnes informations avant d'apposer votre signature numérique. Aucune modification ne pourra être effectuée après cette action.

Ensuite, transmettez le fichier PDF par courriel à projet_pilote_paiements@sct.gouv.qc.ca

Signature: _____

Veuillez télécharger le document pour apposer votre signature numérique.